



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-CERNIN-DE-LARCHE 11 décembre 2025

Elus présents : Sylvie Lorenzon, James Bachellez, Géraldine Bon, Caroline Chabaud, Dominique Eymard, Hugues Géraud, Nicole Labouchet, Bernard Mazeaud, Valérie Perrier, Jean-Marie Rome.

Elus excusés : Christophe Roze (pouvoir à Sylvie Lorenzon).

Elus absents non excusés : Benoît Lanchais, Aurélien Touloumon.

Assistait également à la séance Nathalie Chavant, secrétaire générale de mairie.

Secrétaire de séance : Caroline Chabaud.

La séance du conseil municipal du 13 novembre 2025 est approuvée à l'unanimité des présents.

1) Garderie du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Mme le Maire informe les élus que les effectifs de la garderie restent très importants depuis la rentrée de septembre. Le nombre d'enfants a été supérieur à 50 certains soirs et est proche de 50 certains matins. Face à cette hausse de fréquentation de la garderie, il convient de réfléchir aux nouvelles modalités d'organisation du service.

Elle rappelle que l'effectif d'accueil a été doublé depuis le 2/10/2025, en effet, deux agents assurent le service de 7h30 à 8h20 et de 16h45 à 18h15.

Il est à noter que le taux d'encadrement ne s'applique pas dans la mesure où la garderie du RPI n'est pas déclarée en tant qu'accueil périscolaire.

Des renseignements ont été pris quant aux contrats aidés, l'aide de l'Etat est actuellement de 30 % du salaire brut.

Des renseignements seront pris quant au service civique et ses modalités d'embauche.

En attendant de trouver une solution plus pérenne, il est proposé de demander à l'ATSEM de rester jusqu'à 17h30 et d'ouvrir un troisième lieu pour assurer la garderie. Ainsi, les enfants seront répartis dans trois salles différentes :

- la garderie,
- la BCD,
- la classe du cours moyen.

Accord à l'unanimité des présents.

...

2) Tarifs communaux 2026

➤ Cantine / garderie 2026

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser le prix du repas des élèves à la cantine scolaire qui est actuellement de 2,80 € et celui des adultes /personnes extérieures qui est de 6,00€.

Il est proposé de porter le prix du repas des élèves à 2,85 € et de maintenir celui des adultes / personnes extérieures à 6,00 €.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a également lieu de réviser le prix de la garderie périscolaire.

Il est proposé de porter le tarif du matin 2,70 € contre 2,65 € actuellement et celui du soir à 3,20 € contre 2,95 € actuellement ; et celui de la journée à 4,50 € contre 4,18 € actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- de porter à **2.85 €** le prix du repas enfant,
- de maintenir à **6.00 €** le prix du repas adulte/personne extérieure,
- de porter à **2.70 €** le prix de la garderie du matin,
- de porter à **3.20 €** le prix de la garderie du soir,
- de porter à **4.50 €** le prix de la garderie à la journée,
- dit que pour chaque départ de la garderie **au-delà de 19h, un forfait de 4 €** sera appliqué pour tout quart d'heure de dépassement,
et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026.

➤ **Salles communales 2026**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les tarifs de location des bâtiments communaux pour l'année 2026.

Tarifs	2025	Proposition 2026
<i>Salle polyvalente</i>		
Associations communales	Gratuité pour 3 repas par an	Gratuité pour 3 repas par an
Associations extérieures Location pour 1 activité / semaine Location pour 2 activités / semaine	40,00 € par mois 80,00 € par mois	Associations extérieures ou Professionnel déclaré (sport, loisirs, culture...) : Location pour 1 activité / semaine : 40,00 € par mois Location pour 2 activités / semaine : 80,00 € par mois
Location Week-end (du vendredi 14h au lundi 9h)	<u>TARIF ETE (01.04 AU 30.11)</u> Résidents commune = 360 € Résidents hors commune = 640 € Associations extérieures = 400 € <u>TARIF HIVER (01.12 au 31 .03)</u> Résidents commune = 380 € Résidents hors commune= 660€ Associations extérieures = 420 €	<u>TARIF ETE (01.04 AU 30.10)</u> Résidents commune = 360 € Résidents hors commune = 640 € Associations extérieures = 400 € <u>TARIF HIVER (01.11 au 31 .03)</u> Résidents commune = 380 € Résidents hors commune= 660€ Associations extérieures = 420 €
Location 1 jour (semaine)	Résidents commune = 180 € Résidents hors commune = 320 € Associations extérieures = 220 €	Résidents commune = 180 € Résidents hors commune = 320 € Associations extérieures = 220 €

Location traiteur de la commune (week-end)	260 €	260 €
Cauton location salle	500 €	500 €
Cauton nettoyage	100 €	200 €
Salle culturelle	30 € le week-end en été	30 € le week-end en été
Week-end	45 € le week-end en hiver	45 € le week-end en hiver
Artistes/associations		
Cauton nettoyage salle	150 €	100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

-d'appliquer les tarifs énoncés ci-dessus, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026.

➤ **Tarifs cimetière 2026**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les tarifs actuels appliqués dans le cimetière communal fixés ainsi :

<u>Cimetière</u>		
	2025	Propositions 2026 :
Concession 5m ² pour 50 ans	300,00 €	350,00 €
Concession 5m ² pour 30 ans	200,00 €	250,00 €
Concession 2,5 m ² pour 50 ans	190,00 €	200,00 €
Concession 2,5 m ² pour 30 ans	140,00 €	150,00 €
Case colombarium pour 30 ans	600,00€	600,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

-d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026.

3) Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Madame le Maire explique au Conseil municipal que dans l'attente du vote du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements ouverts l'année précédente, exception faite des crédits votés sous la forme d'autorisations de programme et/ou crédits de paiement et hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Crédits d'investissements au 31 décembre 2025 (hors emprunts) : 321 713,55 €.

Soit une autorisation maximum de : 80 428,39 €.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour engager des dépenses d'investissement pour un montant maximum de 80 428,39 € et seulement en cas de besoins, en particulier pour des dépenses à caractère d'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % du montant voté au budget 2025, soit 80 428,39 € maximum.

4) Projet d'arrêt du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Sud Corrèze

Mme le Maire présente le projet d'arrêt du SCoT. Elle projette le document établi par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et le commente.

Le document peut être consulté en mairie sur simple demande.

Ce point ne nécessite pas de délibération.

5) Programme de rénovation d'éclairage public 2025-2026 (projet 3R EP). Devis présenté par la FDEE 19

Mme le Maire présente à l'assemblée le devis envoyé par la FDEE 19 du projet 3R-EP qui vient à la suite d'Eclairons Demain.

Il est prévu de rénover 27 luminaires pour un montant de 8 600 € HT dont 1 299,46 € de subvention du Département et 602,00 € de provision C.E.E. La participation de la FDEE 19 s'élève à 65% soit un montant de 4 354,05 €. Le montant restant à charge de la commune est de 2 344,49 € HT soit 2 813,39 € TTC.

Mme le Maire précise que le devis constitue une estimation maximale de la dépense ; la participation finale sera, quant à elle, strictement ajustée au montant réel engagé.

Elle présente également le plan joint au devis qui référence les luminaires concernés par le projet.

Il est donc proposé de valider le devis proposé par la FDEE 19 pour une réalisation en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze pour un montant de travaux de 8 600 € HT et de 2 344,49 € HT soit 2 813,39 € TTC restant à charge de la commune.

Informations et Questions diverses :

- Mme le Maire informe les élus que dans le cadre d'un dossier d'urbanisme à Laroche Nord, le pétitionnaire a présenté une requête auprès du Tribunal Administratif de Limoges. La procédure est en cours.
- Investissements 2026 : Mme le Maire précise que la DETR peut être demandée pour des opérations uniques ou divisées en plusieurs tranches fonctionnelles. Par exemple, pour des travaux de rénovation de salles polyvalentes le taux de subvention est de 45% à hauteur de 350 000 € d'investissement.
- Relancer l'entreprise Contant pour faire la reprise du chemin dégradé à l'entrée de Chaleil depuis les travaux d'enfouissement du réseau électrique.

- Etat de la voirie :
 - ✓ Dominique Eymard signale l'état de la route des Crèbes et les gravillons toujours pas balayés entre le Soulier et Laroche (déjà signalés à l'entreprise par Sylvie Lorenzon). A Barbelat, le revêtement est dégradé
 - ✓ Hugues Géraud signale une présence d'herbe importante rue des Chênes
 - ✓ Bernard Mazeaud indique à nouveau les bouches d'égout dans le lotissement de Lescurade qui sont instables et font du bruit
 - ✓ Nicole Labouchet signale l'état de la route de Lespinasse
 - ✓ Géraldine Bon signale les 2 bourrelets route de Fournet
 - ✓ Sylvie Lorenzon constate que le chemin de Champecorps se dégrade également
 - ✓ Caroline Chabaud signale la reprise du chemin communal à La Palein qui dessert l'exploitation agricole de Lionel Goudal.
- Un devis a été reçu pour un aménagement du chemin de Champecorps, un deuxième devis sera demandé.
- La haie est à couper aux abords de la salle polyvalente.
- La prochaine réunion du CEN aura lieu le 3 février 2026 à 18h.
- Valérie Perrier fait le point sur les informations manquantes pour le bulletin municipal et demande de les transmettre au plus tôt. Le devis de l'imprimeur sera validé pour 400 exemplaires.
- Prochaines dates validées : le 10 janvier à 17h pour les vœux de la commune et le 30 mai 2026 pour la journée citoyenne.

Séance levée à 21h.